

# La charte Afilog : 350 critères en 6 thèmes

La charte est déclinée en 6 thèmes et compte près de 350 critères d'exigences ou de recommandations :

- **L'aménagement durable du territoire** inclut notamment le choix de la localisation, le choix du mode de transport, la maîtrise des flux de consommations, de la pollution et des nuisances routières.

Dans le choix de la localisation, par exemple, l'aménageur et/ou le maître d'œuvre devront établir un diagnostic du site portant sur des éléments comme les bassins d'emplois, moyens d'accès, nuisances acoustiques et visuelles, la possibilité d'approvisionnement en énergie, les espaces verts, la gestion des déchets, ... ce diagnostic est l'une des exigences les plus importantes de la charte.

- **L'aménagement durable de la parcelle** : Ce thème étudie la gestion des accès et des flux, le respect des riverains, la qualité architecturale, la qualité des espaces verts et espaces extérieurs, la gestion des eaux pluviales, ...  
Par exemple, Le concepteur s'attachera à implanter la plate-forme de manière à créer des espaces intérieurs et extérieurs agréables et confortables, vis-à-vis des atouts et des contraintes du site et son environnement.
- **L'adaptation du bâtiment au process** traite, entre autres, de l'optimisation des surfaces, des flux intérieurs, de la conception des zones de chargement et de travail et de la flexibilité du bâtiment.  
Parmi ces catégories, certains points constituent des exigences de base tels que les équipements de chargement comme les quais niveleurs, les butées, et l'éclairage spécifique de la zone de mise à quai, la conception optimisée de la cour camion, ...
- La catégorie « **Conditions de travail et management** » inclut la qualité des locaux sociaux, des ambiances intérieures, la prise en compte des bruits, la diminution de la pénibilité, et le management de l'exploitation.  
Parmi ces critères, l'analyse des risques d'accident et la mise en place d'un plan de progrès rapporte des points pour la partie exploitation de la charte.
- **Confort et économie d'énergie** : Le chapitre le plus important de la charte, est décomposé en 3 parties, les bureaux incluant notamment les objectifs performantiels de la RT 2005, les entrepôts chauffés à plus de 12° et ceux chauffés à – de 12°.

L'utilisateur de la charte examinera l'ensemble des aspects liés à l'optimisation de l'énergie et du suivi de ses consommations.

Pour les entrepôts chauffés à moins de 12°, ce qui est le cas pour 90 % du parc actuel, un bilan carbone est demandé, se fixant l'objectif d'atteindre a minima 450 kgeqCO<sup>2</sup> / m<sup>2</sup>. Bien sûr, la charte d'Afilog transmet aussi les méthodes qui permettent d'atteindre ces objectifs.

- La rubrique « **Bâtiment : choix des matériaux, environnement et santé** » aborde la durée de vie du bâtiment, la pérennité des performances, l'entretien et la maintenance, les ressources, les économies d'eau potable, la gestion des déchets, le chantier vert ...  
Par exemple, l'exploitant s'engage à respecter les caractéristiques du projet livré, et par là, les niveaux de performance atteints en phase conception, tout au long de l'exploitation de la plate-forme.